



Mardi 17 mars 2020

#COVID_19 / Point de situation

« Le réseau des CMA se bat avec pour premier objectif : obtenir pour les entreprises artisanales les moyens de leur survie »

Bernard Stalter président de CMA France

Le réseau des CMA est fortement mobilisé depuis le début de la crise sanitaire Covid-19 auprès du gouvernement et des autorités publiques pour exprimer les besoins urgents des artisans et de leurs collaborateurs. Un travail qui a permis d'obtenir rapidement des engagements forts de la part de l'Etat, y compris des soutiens financiers, pour faire face à une tension très forte des trésoreries, des arrêts d'activité et aux obligations de mise en chômage partiel d'une grande partie des collaborateurs.

« Nous nous sommes aussi battus pour tous ces chefs d'entreprises artisanales, qui n'ont aucune aide sans activité » souligne Bernard Stalter. *« Bruno Le Maire a confirmé la création d'un fonds de solidarité d'un milliard d'euros, spécifique aux petites entreprises, indépendants et micro-entrepreneurs qui ont moins d'un million de chiffre d'affaires et qui ont perdu 70 % de leur CA entre mars 2019 et mars 2020. Chacun d'entre eux recevra 1 500 euros. C'est le tarif de base garanti.»*

« La guerre est donc déclarée. Le combat nécessite que le réseau des CMA renforce son soutien auprès des artisans pour éviter la faillite. Dans cette optique, le ministre Bruno Le Maire a confirmé ce jour par courrier le positionnement du réseau CMA en tant qu'interlocuteur de premier niveau pour les entreprises artisanales, pour renseigner, aider, exprimer les besoins de chacune d'entre elles. Même si les CMA ont fermé, par respect des consignes nationales, nos équipes travaillent en agilité pour répondre à toutes les questions légitimes qui peuvent se poser.»

Le réseau des CMA a instauré le système suivant :

- Un mail national : infocovid19@cma-france.fr depuis le 5 mars.
- Une enquête en ligne, à destination des artisans. Voir ici les résultats : <https://www.artisanat.fr/coronavirus-artisans-repondez-lenquete-en-ligne>
- Et depuis mardi 17 mars, une page internet dédiée à toutes les demandes, compilant quotidiennement toutes les informations nécessaires et orientant vers les bons interlocuteurs dans chaque CMA (département et région) : <https://www.artisanat.fr/covid19-les-reponses-vos-questions>

« La guerre contre le coronavirus est aussi une guerre économique. Sachez pouvoir compter sur moi et sur notre réseau pour vous accompagner au quotidien afin de surmonter cette crise sanitaire et économique. »



Valérie Marquis - directrice des relations presse et relations publiques -

06 20 67 45 86 / presse@cma-france.fr



